

Procès-verbal des délibérations examinées en
Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
le 11 mai 2023

L'an Deux Mil vingt-trois le 11 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc ROCHET, Maire.

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, René LANDES, Nathalie PERDRIX, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Christelle LAMBERET donne pouvoir à Carine BESANÇON, Gilbert CHABOT donne pouvoir à Karine GOYENECHÉ, Véronique MAIGRE ROLLAND donne pouvoir à Nathalie PERDRIX

Secrétaire de séance : Christian FEVRE

-Délibération N°1- Projet d'installation d'une turbine-pompe sur la concession hydroélectrique de Saut-Mortier :

Dans le cadre du projet « Vouglans-Saut-Mortier », l'entreprise EDF a déposé une demande d'avenant à la concession hydroélectrique de Saut-mortier pour l'implantation d'une turbine-pompe au barrage de Saut-Mortier.

Cette demande s'accompagne d'autres demandes dont un dossier de modification du règlement d'eau pour la concession d'Allement, venant améliorer la gestion des débits de la Vallée de l'Ain en faveur des milieux aquatiques.

Ces demandes nécessitent l'établissement d'une étude d'impact et la tenue d'une enquête publique. En amont de cette enquête publique, la Préfecture du Jura sollicite l'avis des collectivités concernées par ces modifications.

A ce titre, la commune de Hautecourt-Romanèche doit rendre un avis sur ce projet.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur ce projet.

-Délibération N°2- Adhésion au service économe de flux mutualisé par Grand Bourg Agglomération :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Dans le cadre du Plan de relance, des démarches Plan climat et « Territoire à énergie positive » de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier de ce service opérationnel à partir du 1^{er} février 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, par un service « Économe de flux » pour les bâtiments communaux, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de Hautecourt-Romanèche souhaite confier à Grand Bourg Agglomération la mise en place d'un service Économe de flux mutualisé. et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la commune participera à hauteur de 0,33 €/hab/an. *Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 1^{er} janvier 2023.*

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'Économe de flux, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'adhérer à ce service d'Économe de flux pour la période du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024
- De désigner Mr Christian FEVRE comme « élu référent »
- De désigner Mr Jean-Paul ACCOYER comme « agent technique référent » ;
- De désigner Mme Séverine NICOLAS comme « agent administratif référent » ;
- De participer à hauteur de 0.33 € par habitant et par an ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

-Délibération N°3- Subvention aux amis du four :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400€ à l'association les Amis du Fours pour l'organisation du baptême de la Rose.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 22 juin 2023

Le secrétaire de séance,

Christian FEVRE



Le Maire,

Marc ROCHET

